Envoyé en préfecture le 25/05/2025
Reçu en préfecture le 25/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-DP20250128-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Cycle de l'eau

OBJET : **Attribution marché M25CE01 Étude diagnostique schéma directeur du système d'assainissement collectif de Brioux sur Boutonne**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou de réaliser un schéma directeur sur la commune de Brioux sur Boutonne afin de déterminer un plan prévisionnel de travaux portant notamment sur le renouvellement de canalisations à réaliser sur une durée de 10 ans (validité du schéma directeur pour les Agences de l'Eau) pour résoudre la problématique d'entrée d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement de la commune ;

Ce schéma directeur permet d'obtenir des subventions auprès des Agences de l'Eau pour le financement des travaux.

En ce sens, il est prévu un marché de prestations intellectuelles pour une durée de 2 ans maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 07/03/2025
- Date limite de remise des offres : 14/04/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 6

Vu le rapport d'analyse des offres du 06/05/2025 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 15/05/2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise SAS EAU MEGA CONSEIL EN ENVIRONNEMENT pour un montant maximum de 60 000 € HT ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2025
Reçu en préfecture le 25/05/2025
Publié le 26/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-DP20250128-AU

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25CE01, pour un montant maximum de 60 000,00 € HT sur la durée du marché, à l'entreprise SAS EAU MEGA CONSEIL EN ENVIRONNEMENT située 67 rue des Pécheurs d'Islande à ROCHEFORT SUR MER (17 300).

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
25 mai 2025